



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIÈRES  
SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 MARS 2022

P.V. N° 122  
Dossier N° 4

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la délibération en date du 19 novembre 2018, autorisant le lancement et la signature de marchés relatifs à la fourniture de produits surgelés pour les restaurants du SDIS 77,

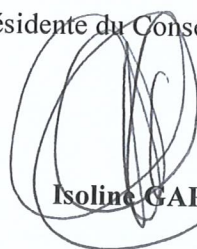
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de lancer et de signer des marchés de fourniture de produits surgelés pour les restaurants du SDIS 77,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'autoriser la passation de marchés publics relatifs à la fourniture de produits surgelés ;
- ✓ De donner délégation à Madame la Présidente pour signer les pièces administratives se rapportant à ces marchés publics ;
- ✓ De donner délégation à Madame la Présidente pour signer les avenants se rapportant à ces marchés publics à l'exception de ceux ayant une incidence financière supérieure ou égale à 5% par rapport au montant initial des marchés publics.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU